



Rapport mensonger de l'ARSEA suivi par le juge

Par **ybuh**, le **29/12/2017** à **14:49**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Notre fils en cours de divorce ne voit pratiquement plus ses 3 enfants de 4, 8 et 12 ans alors que l'aîné était resté chez lui lors du départ de sa femme en avril 2016. Il lui a été pris suite à un rapport mensonger des AEMO de l'ARSEA. Les trois enfants voudraient aller chez leur père, mais ce dernier ne les voit plus que 2 fois par mois dans leur structure accompagné de l'AEMO et d'un psychologue. Notre fils n'est pas un farfelus ni un alcoolique, il travaille. Il a une grande maison qu'il a eu d'une donation de notre part. Nous avons une vingtaine d'attestations certifiantes que c'est sa femme qui n'élève pas bien ses enfants et avons fait le 119 au départ car elle les maltraitait. Nous n'en avons plus vu et n'avons pas le droit de voir les enfants alors qu'on les gardaient avant la séparation.

Quel peut être son recours?

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Visiteur**, le **29/12/2017** à **19:09**

Bsr, A-t-il fait appel de la décision du juge aux affaires familiales ?

Par **ybuh**, le **29/12/2017** à **20:38**

Oui l y a eu appel, mais cela n'a rien changé, c'est toujours les rapport mensonger de l'ARSEA qui prédominent et le tribunal ne s'occupe que de cela!